



**Municipalité Régionale de Comté de l'Abitibi-Ouest
MRCAO**

AVIS PUBLIC

**Règlement 05-2020
Constitution des quotes-parts**

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Municipalité Régionale de Comté de l'Abitibi-Ouest (MRCAO) a adoptée le 25 novembre 2020 le règlement ci-haut mentionné et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ CE 26 novembre 2020

**Normand Lagrange,
Directeur général**